

UNIVERSITÉ CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR



RECTORAT



B.P. 5005 - Dakar-Fann - SENEGAL
Tél. 825 05 30 ; fax (221) 825 28 83
e.mail : Rectorat@ucad.sn



1342

24 JUIL. 2008

ARRETE
portant création et organisation de
l'Ecole doctorale « Eau, Qualité et
Usages de l'Eau » (EDEQUE)

Le Recteur,
Président de l'Assemblée de l'université

- VU la loi n° 67-45 du 13 juillet 1967 relative à l'Université de Dakar, modifiée ;
- VU la loi n° 81-59 du 9 novembre 1981 portant statut du personnel enseignant des universités, modifiée ;
- VU la loi n° 91-22 du 30 janvier 1991 d'orientation de l'éducation nationale ;
- VU la loi relative à l'organisation du système LMD ;
- VU le décret n° 70-1135 du 13 octobre 1970 portant statut de l'université de Dakar, modifié ;
- VU le décret relatif aux études doctorales à l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar ;
- VU l'avis du Conseil scientifique de l'Université Cheikh Anta Diop en sa séance du 23 Juin 2007 ;
- VU l'avis de l'Assemblée de l'Université en sa séance du 14 Mai 2008 ;

ARRETE

CHAPITRE I

Dispositions générales

Article premier : Il est créé à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD) une Ecole doctorale dénommée Ecole doctorale « Eau, Qualité et Usages de l'Eau » (EDEQUE).

Article 2. L'Ecole doctorale est commune aux établissements ci-dessous de l'UCAD :

- Faculté des Lettres et Sciences Humaines (FLSH)
- Faculté des Sciences et Techniques (FST)
- Faculté des Sciences Juridiques et Politiques (FSJP)
- Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FASEG)
- Faculté de Médecine, de Pharmacie et d'Odonto-stomatologie (FMPOS)
- Ecole Supérieure Polytechnique (ESP)
- Institut Fondamental d'Afrique Noire-Cheikh Anta DIOP (IFAN-Ch. A. DIOP)

Ces établissements hébergent au moins une formation doctorale et/ou un laboratoire ou équipe d'accueil en thèse de l'Ecole doctorale.

D'autres établissements de l'UCAD peuvent s'associer ultérieurement à ces établissements en créant une formation doctorale intégrée à l'Ecole doctorale et/ou en mettant à la disposition de l'Ecole doctorale un laboratoire ou une équipe d'accueil en thèse.

CHAPITRE II

Objectifs

Article 3 : Les objectifs majeurs de l'Ecole doctorale sont:

- former des docteurs dans le domaine des sciences de l'eau ;
- concevoir et piloter des projets dans le domaine ;
- promouvoir et développer l'éducation relative à l'eau.

CHAPITRE III

Accès aux formations doctorales de l'Ecole doctorale

Article 4 : L'accès aux formations doctorales de l'Ecole se fait par sélection sur la base des critères d'excellence définis dans le Règlement Intérieur de l'Ecole.

Les candidats doivent être titulaires d'un Master ou d'un diplôme jugé équivalent.

CHAPITRE IV

Formations doctorales

Article 5 : L'Ecole doctorale rassemble quatre mentions qui regroupent les formations doctorales listées dans le tableau ci-après, ainsi que leurs établissements de rattachement au sein de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar.

Mention	Formation doctorale	Etablissement de rattachement
RESSOURCES EN EAU	Hydraulique	FST
	Climat et impacts climatiques	ESP
	Hydrologie continentale	FLSH
	Hydrogéologie	FST
	Chimie, microbiologie et traitement de l'eau	FST
USAGES ET DEMANDES EN EAU	Eau et stratégies spatiales traditionnelles et modernes	FLSH

Mention	Formation doctorale	Etablissement de rattachement
	Economie de l'eau	FASEG
EAU, ENVIRONNEMENT ET SOCIETES	Eau et développement	FASEG
	Eau, Environnement et Santé	FLSH
	Politique de l'eau	FSJP
	Gestion intégrée des ressources en eau	FLSH
GESTION DU LITTORAL	Environnement Littoral	FST
	Gouvernance du Littoral	FLSH
	Génie du Littoral	FST

D'autres formations doctorales peuvent être créées au sein de l'Ecole doctorale.

CHAPITRE V

Etablissements partenaires et laboratoires ou équipes d'accueil en thèse de l'Ecole Doctorale

Article 6 : Les établissements d'enseignement supérieur et/ou de recherche nationaux ou étrangers partenaires scientifiques de l'Ecole doctorale assurent des enseignements au sein de l'Ecole doctorale et/ou accueillent dans leurs laboratoires des étudiants en formation. La liste de ces établissements figure en annexe du présent arrêté.

D'autres établissements d'enseignement supérieur et/ou de recherche nationaux ou étrangers peuvent rejoindre l'Ecole Doctorale en qualité de partenaire scientifique.

Article 7 : Les laboratoires et équipes d'accueil en thèse de l'Ecole doctorale sont :

- **Faculté des Sciences et Techniques**
 - Laboratoire d'Hydrochimie et d'Hydrogéologie
 - Laboratoire de Chimie Minérale et Analytique
 - Laboratoire d'Hydraulique et de Mécanique des fluides
 - Laboratoire de Photochimie et d'Analyse
 - Laboratoire Atomes Lasers
 - Equipe de recherche en « Gestion des ressources hydrogéologiques »
 - Institut des Sciences de l'Environnement

- **Faculté des Lettres et Sciences Humaines**
 - Laboratoire de Morphologie et d'Hydrologie
 - Laboratoire de Géographie Humaine
 - Laboratoire de Climatologie et Environnement
 - Laboratoire de Biogéographie
 - Equipe de recherche « Eau et stratégies spatiales traditionnelles et modernes »
 - Equipe de recherche « Usages et demandes en eau »
 - Equipe de recherche « Bassins transfrontaliers »
 - Laboratoire d'Etude et de Recherche en Géomatique (LERG)

- **Faculté des Sciences Juridiques et Politiques**
 - Laboratoire de Droit et Politique de l'Environnement
 - Centre de Recherches, d'Etudes et de Documentation sur les Institutions et Législations Africaines (CREDILA)

- **Faculté des Sciences Economiques et de Gestion**
 - Centre de Recherche Economique Appliquée (CREA)

- Laboratoire d'Analyse de Politique Publique (LAPP)
- Equipe de recherche « Pauvreté et Développement en Eau »

- **Faculté de Médecine, Pharmacie et d'Odonto-Stomatologie**
 - Laboratoire d'Hydrologie et de Toxicologie
 - Service de Parasitologie et Mycologie
 - Laboratoire de Chimie Analytique et de Bromatologie

- **Ecole Supérieure Polytechnique (ESP)**
 - Laboratoire de Physique de l'Atmosphère et Océan Siméon Fongang
 - Laboratoire de Mécanique des Fluides

- **Institut Fondamental d'Afrique Noire-Cheikh Anta DIOP (IFAN-C. A. D.)**
 - Laboratoire de Traitement des Eaux Usées (LATEU), Centre Régional d'Excellence de l'OMS

- **Université Gaston Berger de Saint-Louis (UGB)**
 - UFR de Lettres et Sciences Humaines,
 - Section de Géographie
 - Groupe Interdisciplinaire de Recherche pour l'Appui à la Planification Régionale et au Développement Local (GIRARDEL)
 - Equipe de recherche « Gestion Intégrée des Ressources en Eau » (GIRE)
 - UFR de Mathématiques et d'Informatique
 - Laboratoire d'Analyse Numérique et Informatique (LANI)
 - UFR de Sciences Juridiques
 - Groupe d'Etudes et de Recherches Constitutionnelles et Politiques (GERCOP)

- **Centre Hospitalier National Universitaire de Fann à Dakar**
 - Laboratoire de Parasitologie-Mycologie

- **Institut Pasteur de Dakar**

- **Université Louis Pasteur (ULP) - Strasbourg I**
Faculté de Géographie et d'Aménagement
 - Laboratoire Image et Ville - UMR 7011 (CNRS/Strasbourg I), Strasbourg

- **Université Michel Montaigne - Bordeaux 3**
Faculté de Géographie et d'Aménagement
 - Aménagement, Développement, Environnement, Santé et Sociétés (ADES) – UMR 5185 (CNRS/Bordeaux 3), Bordeaux
 - Dynamique des milieux et sociétés dans les espaces tropicaux (DYMSET) - UMR 5064 (CNRS/Bordeaux 3), Bordeaux

- **Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ)**
 - Centre d'Economie et d'Ethique pour l'Environnement et le Développement (C3ED) - UMR 063 (UVSQ/IRD), Guyancourt France

- **Institut de Recherche pour le Développement**
Département Milieux et Environnement
 - Laboratoire des Interactions Sol-Agrosystème-Hydrosystème (LISAH), Unité Mixte de Recherche (Agro Montpellier, INRA, IRD), Montpellier
 - Laboratoire Gestion Eau Acteurs et Usages (G-Eau), Unité Mixte de Recherche (CEMAGREF, CIRAD, ENGREF, IRD/UR DIVAH), Montpellier

- HydroSciences Montpellier (HSM), Unité de Mixte de Recherche (IRD, UM1, UM2, CNRS), Montpellier
 - Laboratoire des Transferts Hydriques dans l'Environnement (LTHE), Unité Mixte de Recherche, Grenoble
 - Laboratoire Interface Nature et Société (LINUS)
- **Centre de Suivi Ecologique de Dakar (CSE)**
 - Département Gestion des Ressources Naturelles et Evaluation Environnementale
 - Département Veille Environnementale
 - Département Géomatique
- **Swiss Federal Institute of Aquatic Science and Technology (Eawag)**
 - Department of Water and Sanitation in Developing Countries (Sandec)

D'autres laboratoires ou équipes d'accueil de doctorants peuvent joindre l'Ecole doctorale en qualité de Laboratoire d'accueil en thèse.

Article 8 : L'Ecole doctorale peut établir une coopération avec des organismes publics ou privés œuvrant dans le domaine de l'eau.

CHAPITRE VI

Organisation administrative

Article 9 : L'EDEQUE est dirigée par un Directeur assisté d'un Conseil Scientifique et Pédagogique (CSP).

Le Directeur :

- préside le Conseil Scientifique et Pédagogique ;
- assure l'administration et le fonctionnement de la structure ;
- recherche les financements ;
- met en œuvre la politique pédagogique et scientifique de l'Ecole Doctorale ;
- présente chaque année à l'Assemblée de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar un rapport validé par le Conseil scientifique et pédagogique (CSP).

Le Conseil scientifique et pédagogique (CSP) :

- élabore la politique pédagogique et scientifique de l'Ecole Doctorale ;
- valide le rapport du Directeur ;
- contrôle l'utilisation des moyens ;
- veille au suivi des thèses ainsi qu'à la mise en place et au bon fonctionnement des activités de l'École ;
- propose au Recteur la nomination du Directeur ;
- sélectionne les candidats à une formation doctorale ;
- élabore le Règlement Intérieur de l'Ecole Doctorale qui précise les modalités de fonctionnement administratif, financier, scientifique et pédagogique validé par le Recteur.

Article 10 : Le Conseil Scientifique et Pédagogique est composé de :

Responsables de formations doctorales :

Prénoms et noms	Formations doctorales	Etablissements
Cheikh Bécaye GAYE	Hydrogéologie	FST
Aminata DIASSE SARR	Chimie, microbiologie et traitement de l'eau	FST
Soussou SAMBOU	Hydraulique	FST